



RCS : LORIENT

Code greffe : 5601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LORIENT atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1988 B 00199

Numéro SIREN : 344 519 251

Nom ou dénomination : SOCIETE D ECONOMIE MIXTE DE GESTION DES PORTS DE
PLAISANCE ET EQUIPEMENTS PUBLIC

Ce dépôt a été enregistré le 08/09/2014 sous le numéro de dépôt 3560

08 / 09 / 2014

A 3560

**S.E.M. DES PORTS DE PLAISANCE ET EQUIPEMENTS PUBLICS
DE LOISIRS DU PAYS DE LORIENT - SELLOR**

Société anonyme au capital de 177.200 Euros

Siège social : Villa Margaret

56260 LARMOR-PLAGE

R. C. S LORIENT 344 519 251

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 27 MAI 2014**

B. Bulz

Le Conseil d'Administration de la S.E.M des PORTS DE PLAISANCE ET EQUIPEMENTS PUBLICS DE LOISIRS du pays de LORIENT - SELLOR s'est réuni le **27 Mai 2014** à **12 heures** dans le bâtiment Celtic Submarine à LORIENT (56100), à l'initiative de Monsieur Gilles CARRERIC, adjoint au Maire de Lanester, Président de la société.

Les convocations ont été adressées aux administrateurs dans les délais légaux suivant lettre simple en date du 19 mai 2014.

Le registre de présence a été émarginé à l'entrée en séance.

Il permet de constater que :

Sont présents :

I - COLLEGE PUBLIC - collectivités territoriales :

A - La Communauté d'Agglomération du Pays de LORIENT - Lorient Agglomération, ayant pour délégués :

- . Madame Gisèle GUILBART, Maire de Quistinic, Membre du bureau,
- . Madame Thérèse THIERY, Maire de Lanester, Vice Présidente de la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient
- . Madame Téaki DUPONT, Adjointe au Maire de Ploemeur, Conseillère Communautaire,
- . Madame Céline LEGENDRE, Adjointe au Maire de Quéven, Conseillère Communautaire,
- . Monsieur Jean-Michel JACQUES, Maire de Brandérion, Conseiller Délégué,
- . Monsieur Victor TONNERRE, Maire de Larmor Plage, Conseiller Communautaire,
- . Monsieur Jean LE BOT, Conseiller Municipal de Lorient, Conseiller Communautaire,
- . Monsieur Daniel MARTIN, Maire de Port Louis, Conseiller Délégué,

B - La ville de LARMOR-PLAGE, ayant pour délégué :

- . Monsieur Noël DAHIREL, Adjoint au Maire de LARMOR-PLAGE,

II - COLLEGE PRIVE :

- **La Caisse des Dépôts et Consignations**, représentée par Madame Ghislaine CONAN agissant en qualité de représentant permanent auprès du Conseil d'Administration

Sont absents et excusés :

Madame Nathalie LE MAGUERESSE, Maire de Locmiquélic, Vice Présidente de la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient, Monsieur Jean-Paul SOLARO, Conseiller Communautaire, Monsieur Tristan DOUARD, Adjoint au Maire de Lorient, Monsieur Vincent GIBOIRE, représentant permanent du Crédit Maritime Atlantique, Monsieur André HARTEREAU, Maire d'Hennebont, Vice Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient.

Ont reçu pouvoir :

Madame Gisèle GUILBART, pour Monsieur Jean-Paul SOLARO
Madame Thérèse THIERY, pour Monsieur André HARTEREAU
Monsieur Daniel MARTIN, pour Madame Nathalie LE MAGUERESSE
Madame Ghislaine CONAN, pour Monsieur Vincent GIBOIRE

Assistent également à la réunion :

- Monsieur Thierry FRECHIER, Directeur de la SELLOR,
- Monsieur Brieuc MORIN, Directeur des ports de la SELLOR,
- Monsieur Olivier TREONDAR, Directeur Administratif et Financier de la SELLOR,
- Madame Nadine BENARD, Assistante de direction de la SELLOR,
- Monsieur Marc LE SAYEC, Délégué du personnel collège cadres/agents de maîtrise,
- Madame Stéphanie NADIN, Déléguée du personnel collège employés,
- Madame Corinne ALOS, Commissaire aux comptes,
- Madame Bénédicte LE GUELLAUT, Directrice du développement à Lorient Agglomération,
- Madame Dominique NARBHEY, Directrice Générale Adjointe à Lorient Agglomération.

*

Conformément à la loi n° 83-597 du 7 Juillet 1983 et à la loi n° 66-537 du 24 Juillet 1966 sur les sociétés commerciales, ainsi qu'à l'article 14 des statuts, la validité des délibérations prises en séance du Conseil d'Administration d'une Société d'Economie Mixte Locale est subordonnée à la présence effective de la moitié au moins de ses membres, y compris la moitié des représentants des collectivités locales.

Il est rappelé que depuis l'assemblée générale extraordinaire du 11 Juillet 2001, le Conseil d'Administration a été élargi à 16 membres maximum dont 13 sont réservés aux collectivités territoriales et à leurs groupements.

Les administrateurs actuellement en fonction sont au nombre de 15, dont 13 représentent les collectivités territoriales et leurs groupements. Les administrateurs physiquement présents étant au nombre de 10, dont 9 représentant les collectivités territoriales et leurs groupements, le double quorum requis par la loi est donc atteint.

Le Conseil peut valablement délibérer.

Le Conseil délibère sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- Constatation des modifications intervenues au sein des délégués représentant les Collectivités Territoriales administrateurs de la SEM SELLOR, suite aux dernières élections municipales.
- Nomination du Président Directeur Général.
- Rémunération du Président Directeur Général.
- Présentation synthétique de la SELLOR à destination des administrateurs.
- Détermination de la date du C.A. consacré à l'arrêté des comptes 2013 et celle de l'Assemblée Générale.

*

Puis, le Conseil aborde l'examen de son ordre du jour qui comporte notamment la question suivante :

II- Constatation des modifications intervenues au sein des délégués représentant les Collectivités Territoriales administrateurs de la SEM SELLOR, suite aux dernières élections municipales.

Le Conseil d'Administration prend acte que la loi n° 83-597 du 7 Juillet 1983 relative aux Sociétés d'Economie Mixte Locale, confère aux collectivités locales et aux groupements actionnaires, l'entière maîtrise de la gestion des Sociétés d'Economie Mixte Locale.

Afin de renforcer les pouvoirs de contrôle des élus sur la société, l'article 8 de la loi prévoit que les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires doivent obligatoirement être choisis en son sein par leur assemblée délibérante.

Aux termes du décret n° 85-491 du 9 Mai 1985 pris en ses articles 2 et 3, il est stipulé ce qui suit :

« Article 2 :

Le mandat des représentants des Collectivités Territoriales et de leurs Groupements actionnaires au Conseil d'Administration [...] prend fin :

- En ce qui concerne ceux d'une Commune, lors du renouvellement intégral du Conseil Municipal.

- En ce qui concerne ceux d'un groupement, lors du renouvellement partiel ou intégral de l'assemblée délibérante du groupement.

« Article 3 :

Les représentants des Collectivités Territoriales ou de leurs groupements actionnaires peuvent être relevés de leurs fonctions à tout moment par l'assemblée qui les a désignés, celle-ci étant tenue de pourvoir simultanément à leur remplacement et d'en informer le Conseil d'Administration ou le Conseil de Surveillance.

En cas de vacance du siège qui lui a été attribué au Conseil d'Administration ou au Conseil de Surveillance, l'assemblée délibérante actionnaire désigne son représentant lors de la première réunion qui suit cette vacance. Toutefois, dans l'intervalle des sessions du Conseil Régional ou du Conseil Général, le bureau du Conseil Régional ou celui du Conseil Général peut désigner à titre provisoire un nouveau représentant.

En cas de dissolution de l'assemblée délibérante d'une Collectivité Territoriale ou d'un groupement actionnaire, de démission de l'ensemble de ses membres ou d'annulation devenue définitive de l'élection de l'ensemble de ses membres, le mandat de ses représentants au Conseil d'Administration ou au Conseil de Surveillance est prorogé jusqu'à la désignation de leurs remplaçants par la nouvelle assemblée. »

*

Le Conseil d'Administration prend acte que les élections municipales des 23 et 30 Mars 2014 ont entraîné le renouvellement total des Conseils Municipaux des Communes de LORIENT et de LARMOR-PLAGE, actionnaires et administrateurs de la SELLOR, ainsi que de l'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération du Pays de LORIENT qui est un groupement de Communes.

A - Aux termes d'une délibération du Conseil Municipal de la Commune de LORIENT en date du 23 Avril 2014, Monsieur Tristan DOUARD, Conseiller Municipal de LORIENT, a été désigné, auprès de la SELLOR, en qualité de délégué représentant la Collectivité Territoriale administrateur.

Monsieur DOUARD remplace Monsieur Jean-Paul SOLARO qui exerçait ce mandat jusqu'alors.

Une copie d'un extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LORIENT restera annexée au présent procès-verbal du Conseil d'Administration de la SELLOR.

B - Aux termes d'une délibération du Conseil Municipal de la Commune de LARMOR-PLAGE en date du 16 avril 2014 Monsieur Noël DAHIREL, Adjoint au Maire de LARMOR-PLAGE, a été désigné, auprès de la SELLOR, en qualité de délégué représentant la Collectivité Territoriale administrateur.

Monsieur Noël DAHIREL en sa qualité de délégué représentant la Commune de LARMOR-PLAGE au Conseil d'Administration de la SELLOR succède à Monsieur Victor TONNERRE qui exerçait ce mandat jusqu'alors.

Une copie d'un extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LARMOR-PLAGE restera annexée au présent procès-verbal du Conseil d'Administration de la SELLOR.

C - Aux termes d'une délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de LORIENT en date du 16 Mai 2014, celui-ci a procédé à la désignation des délégués devant représenter la Communauté au sein du Conseil d'Administration de la SELLOR.

Les nouveaux délégués désignés par le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de LORIENT sont les suivants :

- Madame Téaki DUPONT,
- Madame Gisèle GUILBART,
- Monsieur André HARTEREAU,
- Monsieur Jean-Michel JACQUES,

- Monsieur Jean LE BOT,
- Madame Céline LEGENDRE,
- Madame Nathalie LE MAGUERESSE,
- Monsieur Daniel MARTIN,
- Monsieur Jean-Paul SOLARO
- Madame Thérèse THIERY,
- Monsieur Victor TONNERRE.

Ces nouveaux délégués représentant la Communauté d'Agglomération du Pays de LORIENT, pris en sa qualité d'Administrateur de la SELLOR, se substituent aux anciens délégués qui étaient :

- Monsieur François AUBERTIN,
- Monsieur Jean-Pierre BAGEOT,
- Monsieur Gilles CARRERIC,
- Monsieur Christian CARTON,
- Monsieur Hubert de la GENESTE,
- Monsieur François GUION,
- Madame Muriel JOURDA,
- Monsieur Alain LE HIR,
- Monsieur Eric REGENERME,
- Monsieur Christian SOPHRON,
- Monsieur Laurent TONNERRE.

Une copie d'un extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération LORIENT AGGLOMERATION restera annexée au présent procès-verbal du Conseil d'Administration de la SELLOR.

*

Le Conseil d'Administration de la SELLOR prend acte des modifications ainsi intervenues au sein des délégués représentant les Collectivités Territoriales Administrateurs de la société.

Le Conseil d'Administration prend acte que par dérogation aux dispositions visées sous l'article 225-20 du Code de Commerce (*ancien article 91 de la loi du 24 Juillet 1966 sur les sociétés commerciales*) la responsabilité civile qui résulte de l'exercice du mandat des représentants, incombe à la Collectivité ou au Groupement représenté. Cette responsabilité est solidaire entre les Collectivités et Groupements intéressés lorsqu'ils sont représentés par un ou plusieurs mandataires communs (*Cf. Article 8, alinéa 5 de la loi n° 83-597 du 7 Juillet 1983 relative aux sociétés d'Economie Mixte Locale*).

Le Conseil d'Administration prend acte qu'en application des dispositions visées sous l'article 8, alinéa 6 de la loi n° 83-597 du 7 Juillet 1983, les représentants des Collectivités Territoriales Administrateurs d'une société d'Economie Mixte Locale, sont tenus, au moins une fois par an, de présenter un rapport écrit aux différents organes délibérants qui les ont désignés.

II - Nomination du Président

Monsieur Victor TONNERRE, Maire de LARMOR PLAGE, distribue à l'ouverture de la réunion et à l'ensemble des participants, une note indiquant qu'il souhaite se porter candidat à la présidence de la SELLOR.

Cette note contient en substance trois points principaux :

- Il justifie sa candidature par son expérience du milieu nautique,
- Il sollicite le report de la limite d'âge pour exercer les fonctions de Président, fixée à 70 ans par les statuts de la SELLOR,
- Il demande à surseoir à la désignation du Président dans l'attente de la convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire destinée à la modification des statuts.

Le Directeur, Monsieur FRECHIER lui indique :

- Que, sur la forme, toute question d'importance doit être posée suffisamment tôt avant la tenue d'un conseil d'administration afin de pouvoir apporter une réponse étayée en séance.
- Que, sous réserve de la confirmation par un juriste (ce que Monsieur FRECHIER n'est pas), il lui apparaît cependant que les personnes représentant la collectivité d'agglomération le sont en tant que délégués et non pas administrateurs. A ce titre ils expriment le point de vue de la Communauté d'Agglomération, personne morale. La Communauté d'Agglomération lors de sa séance du 16 mai 2014 ayant désigné Madame GUILBART comme candidate à la Présidence de la SELLOR, le directeur ne voit pas comment un délégué peut prendre la décision de se présenter en contradiction avec le mandat reçu de la collectivité.

Cette question est débattue entre les différents participants (principalement Messieurs LE BOT, TONNERRE, MARTIN, Madame DUPONT) qui n'ont pas tous la même interprétation du mandat donné par la collectivité.

Monsieur FRECHIER défendant avec d'autres élus le point de vue que seuls les administrateurs représentant une collectivité personne morale ou les délégués désignés par une personne morale puissent se présenter, Monsieur Noël DAHIREL en sa qualité de représentant de la commune de Larmor Plage décide donc de présenter sa candidature, tout comme Madame GUILBART.

Successivement, Monsieur DAHIREL puis Madame GUILBART se présentent aux membres du Conseil d'Administration, détaillent leur expérience professionnelle et les raisons pour lesquelles ils souhaitent se présenter à la Présidence de la SELLOR.

A l'issue du vote, les résultats sont les suivants :

Madame GUILBART : 7 voix
Monsieur DAHIREL : 5 voix
Bulletins nuls : 2

Madame Gisèle GUILBART est donc élue Présidente de la SELLOR

III - Nomination des Vices-Présidents

Le Conseil d'Administration décide, en outre, de nommer en qualité de première Vice-Présidente Madame Nathalie LE MAGUERRESSE, Maire de Locmiquélic et Monsieur Noël DAHIREL, Adjoint au Maire de Larmor Plage, en qualité de second Vice-Président.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

IV - Pouvoirs du Président

Le Conseil prend acte que comme par le passé, le Président Directeur Général disposera, conformément à la loi du 24 Juillet 1966 sur les sociétés commerciales, des pouvoirs les plus étendus pour agir sous sa responsabilité, en toutes circonstances, au nom et pour le compte de la société, sous réserve que l'acte accompli remplisse les conditions suivantes :

- Entrer dans l'objet social,
- Ne pas être expressément réservé aux assemblées d'actionnaires ou au conseil d'administration.

Le Conseil prend notamment acte que l'article 13 des statuts réserve au seul Conseil d'Administration, l'agrément à donner aux cessions d'actions n'appartenant pas aux Collectivités Territoriales actionnaires.

Sous cette réserve, Madame Gisèle GUILBART disposera, par conséquent, de tous les pouvoirs nécessaires pour assurer la Direction Générale de la société.

Enfin, et conformément à la loi, le Conseil d'Administration autorise le nouveau Président à déléguer ses pouvoirs à toute personne de son choix, mais seulement pour un objet et une durée limités et sous réserve d'en référer au Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

V - Pouvoirs des Vices-Présidents

S'agissant des pouvoirs dévolus aux Vices-Présidents, le Conseil d'Administration prend acte que ceux-ci, conformément à l'usage, disposeront en cette qualité, du pouvoir de présider les séances du Conseil d'Administration dans l'ordre suivant :

La première Vice-Présidente présidera les séances du Conseil d'Administration en l'absence de la Présidente, et le second Vice-Président présidera les séances du Conseil d'Administration en l'absence de la Présidente et de la première Vice-Présidente.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

VII - Formalités de publicité

Le Conseil d'Administration confère tous pouvoirs à la Présidente ou à toute personne qu'elle désignera, à l'effet de publier dans un journal habilité à recevoir les annonces légales et auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de LORIENT, les actes modificatifs résultant des présentes.

Cette résolution, mise aux voix, recueille 13 voix pour et 1 abstention.

CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

La Présidente Directrice Générale

Un administrateur

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

G. Guilbart

22 MAI 2014

SOUS-PRÉFECTURE
DE LORIENT

EXTRAIT DU REGISTRE

Objet de la délibération

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE
LORIENT AGGLOMÉRATION AU SEIN DE
DIVERS ORGANISMES**

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance Publique du
16 Mai 2014

La séance est ouverte à 17h00 à Lorient, Cité de la Voile Eric Tabarly, Hangar Pen Duick, sous la présidence de M. Norbert METAIRIE, Président de Lorient Agglomération.

Etaient présents :

Jean-Michel Jacques, Roger Thomazo, Pascal Le Doussal, Gérard Falquerho, Pascal Le Oué, Alain Nicolazo, Dominique Le Vouedec, Michel Dagorne, Dominique Yvon, François Aubertin, Françoise Ballester, Robert Henault, André Hartereau, Marie-Françoise Cerez, Julian Pondaven, Caroline Balssa, Serge Gerbaud, Jean-Louis Le Masle, Armelle Nicolas, Jean-Marc Léaute, Thérèse Thiéry, Olivier Le Maur, Myriamne Coché, Alain l'Hénoret, Morgane Hémon, Pascal Flégeau, Joël Izar, Patricia Kerjouan, Fabrice Le Louer, Serge Gagneux, Victor Tonnerre, Brigitte Melin, Gwenn Le Pôtier (suppléante), Marie-Christine Baro, Olivier Le Lamer, Emmanuelle Williamson, Marie-Christine Detraz, Jean-Paul Aucher, Karine Rigole, Jean-Paul Solaro, Gaël Le Saout, Yann Syz, Nadyne Duriez, Tristan Douard, Agathe Le Gallic, Fabrice Loher, Maria Colas, Joëlle Bergeron, Delphine Alexandre, Ronan Loas, Téaki Dupont, Loïc Tonnerre, Dominique Quintin, Loïc Le Meur, Jacques Le Nay, Daniel Martin, Marc Boutruche, Céline Legendre, Marc Cozilis, Anne-Marie Dumas-Pernel (suppléante), Jean-Michel Bonhomme.

Absentes représentées :

Gisèle Guilbart, Nathalie Le Magueresse.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Laurent Tonnerre à Agathe Le Gallic, Isabelle Le Riblair à Téaki Dupont, Jean Le Bot à Victor Tonnerre.

Absent excusé :

Pierrik Névanen.

Départ de Loïc Le Meur après le vote des représentants de Lorient Agglomération au syndicat mixte de la vallée du Blavet (pouvoir donné à Tristan Douard).



Pôle Ressources/ DSJ

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LORIENT AGGLOMERATION AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES

Lorient Agglomération doit procéder à la désignation de ses représentants au sein de divers organismes.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales et après accord à l'unanimité du Conseil, il est procédé par un vote à main levée à la désignation des représentants de Lorient Agglomération au sein des organismes extérieurs suivants :

Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 56)

1 représentant

Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat

1 représentant

Comité Régional de l'Habitat

1 représentant

Plan départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) - Commission de Coordonnateur

1 représentant

Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF) - Conseil d'Administration

1 représentant

PLH - Association Club Décentralisation et Habitat Bretagne

1 représentant

Lorient Habitat

6 élus

9 personnes qualifiées

2 représentants d'associations d'insertion

Groupe des Autorités Responsables de Transports (GART)

1 représentant titulaire

1 représentant suppléant

Comité Régional des Transports

1 représentant titulaire

1 représentant suppléant

Association pour l'Interconnexion des TGV au Sud de l'Île de France

1 représentant

Association Terres en Ville

1 représentant titulaire

1 représentant suppléant

Comité Départemental du Tourisme

1 représentant titulaire

1 représentant suppléant

Commission Consultative Economique de l'aéroport de Lorient Bretagne Sud

1 représentant

Bretagne Développement Innovations (BDI)

1 représentant titulaire

1 représentant suppléant

Association Lorient Technopole Innovations (LTI)

2 représentants

Société Financière Lorient Développement (SFLD)

1 représentant

Lorient Initiatives

1 représentant titulaire

1 représentant suppléant

Conseil d'Administration de l'Institut Régional des Matériaux Avancés (IRMA)

1 représentant titulaire

1 représentant suppléant

Institut Technique de développement des Produits de la Mer (ID MER)

1 représentant titulaire

1 représentant suppléant

Association pour le Développement Economique du Parc Technologique de Soye

1 représentant titulaire

1 représentant suppléant

Université de Bretagne Sud - Conseil d'Administration et Conseil Scientifique

1 représentant titulaire

1 représentant suppléant

Université de Bretagne Sud - Unité de Formation et de Recherche

1 représentant

IUT - Conseil d'Administration

1 représentant

Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Bretagne Sud (ENSIBS)

2 représentants

Mission Locale

Le Président ou son représentant

11 représentants titulaires

4 représentants suppléants

Centre de stockage des déchets ultimes de Kermat - Commission de Suivi de Site (CSS)

4 représentants titulaires

2 représentants suppléants

Centre de stockage des déchets ultimes de Kermat - Comité de suivi

5 représentants

Unité de compostage des biodéchets et de stabilisation des déchets ménagers résiduels de Lann Sévelin (ADAOZ) - Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS)

2 représentants titulaires

2 représentants suppléants

Unité de compostage des biodéchets et de stabilisation des déchets ménagers résiduels de Lann Sévelin (ADAOZ) - Comité de suivi

5 représentants

Dépôt Pétrolier de Lorient (DPL) - Comité Local d'Information et de Concertation

2 représentants titulaires

2 représentants suppléants

Etablissement SICOGAZ de Quéven - Comité local d'Information et de Concertation

2 représentants titulaires

2 représentants suppléants

Société GUERBET à Lanester - Comité local d'Information et de Concertation

2 représentants titulaires

2 représentants suppléants

Aérodrome de Lann-Bihoué - Commission Consultative de l'Environnement

5 représentants titulaires

5 représentants suppléants

Aérodrome de Lann-Bihoué - Plan d'Exposition au Bruit

5 représentants titulaires

5 représentants suppléants

Aérodrome de Lann Bihoué - Commission Consultative Economique

1 représentant

Association Air Breizh

1 représentant

Commission consultative départementale des gens du voyage

1 représentant titulaire

1 représentant suppléant

Syndicat pour le Centre de Secours de Plouhinec

2 représentants

SIVU Incendie de Baud

2 représentants

Structure	Nom	Mandat	Commune	Fonction
ADIL 56 (Agence Départementale d'Information sur le Logement)	Marie-Christine DETRAZ	Conseillère Municipale	Lorient	Titulaire
Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat	Marie-Christine DETRAZ	Conseillère Municipale	Lorient	Titulaire
Comité Régional de l'habitat	Marie-Christine DETRAZ	Conseillère Municipale	Lorient	Titulaire
PDALPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées) - Commission de coordinateur	Marie-Christine DETRAZ	Conseillère Municipale	Lorient	Titulaire
EPF (Etablissement Public Foncier de Bretagne) - Conseil d'Administration	Norbert METAIRIE	Maire	Lorient	Titulaire
PLH - Association Club Décentralisation et Habitat Bretagne	Marie-Christine DETRAZ	Conseillère Municipale	Lorient	Titulaire
Lorient Habitat - Elus désignés par Lorient Agglomération	Norbert METAIRIE	Maire	Lorient	Titulaire
	Marie-Christine DETRAZ	Conseillère Municipale	Lorient	Titulaire
	Marie-Françoise CEREZ	Conseillère Municipale	Hennebont	Titulaire
	Jean-Michel BONHOMME	Maire	Riantec	Titulaire
	Marc BOUTRUCHE	Maire	Queven	Titulaire
	Jean LE BOT	Conseiller Municipal	Lorient	Titulaire
Personnes qualifiées désignées par Lorient Agglomération	Loïc RABIN	Adjoint au Maire	Hennebont	Titulaire
	Betty BARGUIL	Adjointe au Maire	Inzinzac-Lochrist	Titulaire
	Dominique YVON	Maire	Groix	Titulaire
	Hubert LE GALLIC	Conseiller Municipal	Lorient	Titulaire
	Gwenn LE POTIER	Adjointe au Maire	Locmiquélic	Titulaire
	Jean-Luc LE FLECHER	Conseiller Municipal	Queven	Titulaire
	Jean-Yves MENGUY		Cléguer	Titulaire
	Jean-Claude LE BOURVELLEC		Guidel	Titulaire
Représentants d'une association d'insertion désignés par Lorient Agglomération	Simon SPENCE	Adjoint au Maire	Larmor-Plage	Titulaire
	PRUNY Gabriëlle	Psdte Association pour l'Intégration des Personnes en Situation de Handicap (AIPSH)		Titulaire
	LE CREN Daniel	Psd Université Sociales		Titulaire
GART (Groupement des Autorités Responsables de Transports)	Norbert METAIRIE	Maire	Lorient	Titulaire
	Olivier LE LAMER	Adjoint au Maire	Lorient	Suppléant
Comité Régional des Transports	Olivier LE LAMER	Adjoint au Maire	Lorient	Titulaire
	Jean-Michel BONHOMME	Maire	Riantec	Suppléant
Association pour l'interconnexion des TGV au sud de l'île de France	Olivier LE LAMER	Adjoint au Maire	Lorient	Titulaire
Association Terres en Ville	Tristan DOUARD	Adjoint au Maire	Lorient	Titulaire
	Pascal LE DOUSSAL	Maire	Calan	Suppléant
Rivages de France	Armelle NICOLAS	Maire	Inzinzac-Lochrist	Titulaire
Comité de programmation LEADER du Pays de Lorient	Tristan DOUARD	Adjoint au Maire	Lorient	Titulaire
	Armelle NICOLAS	Maire	Inzinzac-Lochrist	Titulaire
	Roger THOMAZO	Maire	Bubry	Titulaire
	Ronan LOAS	Maire	Ploemeur	Titulaire
	Jean-Louis LE MASLE	Maire	Inguiniel	Titulaire
SELLOR Société d'Economie Mixte de Gestion des Ports de Plaisance et Equipements Publics de Loisirs	Gisèle GUILBART	Maire	Quistinic	Titulaire
	Daniel MARTIN	Maire	Port-Louis	Titulaire
	Nathalie LE MAGUERESSE	Maire	Locmiquélic	Titulaire
	André HARTEREAU	Maire	Hennebont	Titulaire
	Jean-Paul SOLARO	Adjoint au Maire	Lorient	Titulaire
	Jean-Michel JACQUES	Maire	Brandérion	Titulaire
	Thérèse THIERY	Maire	Lanester	Titulaire

Structure	Nom	Mandat	Commune	Fonction
Comité Départemental du Tourisme	Nathalie LE MAGUERESSE	Maire	Locmiquellc	Titulaire
	André HARTEREAU	Maire	Hennebont	Suppléant
Commission Consultative Economique de l'aéroport de Lorient Bretagne Sud	Olivier LE LAMER	Adjoint au Maire	Lorient	Titulaire
BDI Bretagne Développement Innovation (Agence Economique de Bretagne (AEB) - Fusion avec Bretagne Innovation)	Thérèse THIERY	Maire	Lanester	Titulaire
	Tristan DOUARD	Adjoint au Maire	Lorient	Suppléant
LTI Association Lorient Technopole Innovations	Thérèse THIERY	Maire	Lanester	Titulaire
	Tristan DOUARD	Adjoint au Maire	Lorient	Titulaire
Société Financière Lorient Développement (SFLD)	Tristan DOUARD	Adjoint au Maire	Lorient	Titulaire
Lorient Initiatives	Tristan DOUARD	Adjoint au Maire	Lorient	Titulaire
	Thérèse THIERY	Maire	Lanester	Suppléante
IRMA Institut Régional des Matériaux Avancés (Conseil d'administration)	Thérèse THIERY	Maire	Lanester	Titulaire
	Tristan DOUARD	Adjoint au Maire	Lorient	Suppléant
IDMER Institut Technique de Développement des Produits de la Mer	Thérèse THIERY	Maire	Lanester	Titulaire
	Tristan DOUARD	Adjoint au Maire	Lorient	Suppléant
Association pour le Développement économique du Parc Technologique de Soye	Tristan DOUARD	Adjoint au Maire	Lorient	Titulaire
	Thérèse THIERY	Maire	Lanester	Suppléante
Université Bretagne Sud - Conseil d'Administration et Conseil Scientifique	Thérèse THIERY	Maire	Lanester	Titulaire
	Tristan DOUARD	Maire	Lanester	Suppléant
Université Bretagne Sud - Unités de Formation et de Recherche	Thérèse THIERY	Maire	Lanester	Titulaire
IUT - Conseil d'Administration	Thérèse THIERY	Maire	Lanester	Titulaire
ENSIBS Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Bretagne Sud	Thérèse THIERY	Maire	Lanester	Titulaire
	Tristan DOUARD	Adjoint au Maire	Lorient	Représentant M. Métairie
Mission Locale	Dominique LE VOUEDEC	Maire	Gâvres	Représentant M. Métairie
	Joël BOULARD	Adjoint au Maire	Riantec	Titulaire
	Marc GEOURJON	Adjoint au Maire	Locmiquélic	Titulaire
	Caroline BALSSA	Adjointe au maire	Hennebont	Titulaire
	Gwenola MEUNIER-LE CORRE	Adjointe au Maire	Port-Louis	Titulaire
	Pascal FLEGEAU	Conseiller municipal	Lanester	Titulaire
	Agathe LE GALLIC	Adjointe au maire	Lorient	Titulaire
	Alain NICOLAZO	Maire	Cléguer	Titulaire
	Michel DAGORNE	Maire	Gestel	Titulaire
	Téaki DUPONT	Adjointe au Maire	Ploemeur	Titulaire
	Ronan LOAS	Maire	Ploemeur	Titulaire
	Gwenn LE NAY	Adjoint au Maire	Plouay	Titulaire
	Marie-Pierre RIO	Conseillère municipale	Inzinzac-Lochrist	Suppléante
	Nadège MARETTE	Conseillère municipale	Langollic	Suppléante
	Pascale LE OUE	Conseillère municipale	Caudan	Suppléante
	Françoise BALLESTER	Adjointe au Maire	Guidel	Suppléante
ARPE Association Réseaux Pour l'Emploi	Dominique LE VOUEDEC	Maire	Gâvres	Représentant M. Métairie
	Joël BOULARD	Adjoint au Maire	Riantec	Titulaire
	Marc GEOURJON	Adjoint au Maire	Locmiquélic	Titulaire
	Caroline BALSSA	Adjointe au maire	Hennebont	Titulaire

Structure	Nom	Mandat	Commune	Fonction
	Patricia KERJOUAN	Maire	Languidic	Titulaire
	Ronan LOAS	Maire	Ploemeur	Titulaire
	Dominique QUINTIN	Conseiller municipal	Ploemeur	Titulaire
Conférence des Villes de l'Arc Atlantique	Norbert METAIRIE	Maire	Lorient	Titulaire
	Tristan DOUARD	Adjoint au Maire	Lorient	Suppléant
Conférence Régionale de l'Aménagement et du Développement du Territoire	Norbert METAIRIE	Maire	Lorient	Titulaire
ALOEN (Agence Locale de l'Energie de Bretagne Sud)	Jean-Paul AUCHER	Conseiller Municipal	Lorient	Titulaire
	Marie-Christine DETRAZ	Conseillère Municipale	Lorient	Titulaire
	Olivier LE LAMER	Adjoint au Maire	Lorient	Titulaire
	Pascal LE DOUSSAL	Maire	Calan	Titulaire
AMORCE (Association des Maîtres d'Ouvrages Publics de Réseaux de Chaleur et d'Installations de Traitement des Déchets Urbains liés à l'Energie)	Serge GAGNEUX	Maire	Lanvaudan	Titulaire
	Jean-Paul AUCHER	Conseiller Municipal	Lorient	Suppléant
Cercle National de Recyclage	Serge GAGNEUX	Maire	Lanvaudan	
Centre de stockage des déchets ultimes de Kermat Commission de Suivi de Site (CSS)	Serge GAGNEUX	Maire	Lanvaudan	Titulaire
	Armelle NICOLAS	Maire	Inzinzac-Lochrist	Titulaire
	Gérard FALQUERHO	Maire	Caudan	Titulaire
	Laurent TONNERRE	Adjoint au Maire	Lorient	Titulaire
	François LE LOUER	Adjoint au Maire	Languidic	Suppléant
	Pascale LE OUE	Conseillère Municipale	Caudan	Suppléante
Centre de stockage des déchets ultimes de Kermat Comité de suivi	Serge GAGNEUX	Maire	Lanvaudan	Titulaire
	Laurent TONNERRE	Adjoint au Maire	Lorient	Titulaire
	Gérard FALQUERHO	Maire	Caudan	Titulaire
	Armelle NICOLAS	Maire	Inzinzac-Lochrist	Titulaire
	François LE LOUER	Adjoint au Maire	Languidic	Titulaire
Unité de Compostage des biodéchets et de stabilisation des déchets ménagers résiduels de Lann Sévelin - ADAOZ Commission Locale d'Information et de Surveillance	Serge GAGNEUX	Maire	Lanvaudan	Titulaire
	Gérard FALQUERHO	Maire	Caudan	Titulaire
	Armelle NICOLAS	Maire	Inzinzac-Lochrist	Suppléante
	Pascale LE OUE	Conseillère Municipale	Caudan	Suppléante
Unité de Compostage des biodéchets et de stabilisation des déchets ménagers résiduels de Lann Sévelin - ADAOZ Comité de suivi	Serge GAGNEUX	Maire	Lanvaudan	Titulaire
	Gérard FALQUERHO	Maire	Caudan	Titulaire
	Armelle NICOLAS	Maire	Inzinzac-Lochrist	Titulaire
	Laurent TONNERRE	Adjoint au Maire	Lorient	Titulaire
	Olivier LE MAUR	Adjoint au Maire	Lanester	Titulaire
DPL (Dépôt Pétrolier de Lorient) Comité Local d'Information et de Concertation	Armelle NICOLAS	Maire	Inzinzac-Lochrist	Titulaire
	Tristan DOUARD	Adjoint au Maire	Lorient	Titulaire
	Jean-Michel BONHOMME	Maire	Riantec	Suppléant
	Marie-Christine DETRAZ	Conseillère Municipale	Lorient	Suppléante
Etablissement SICOGAZ de Quéven - Comité Local d'Information et de Concertation	Armelle NICOLAS	Maire	Inzinzac-Lochrist	Titulaire
	Tristan DOUARD	Adjoint au Maire	Lorient	Titulaire
	Jean-Michel BONHOMME	Maire	Riantec	Suppléant
	Marc BOUTRUCHE	Maire	Quéven	Suppléant

Reçu en Préfecture le 28/04/14
avec le numéro 056-215601212-20140423-
72354-DE-1-1

VILLE DE LORIENT (Morbihan)

AFFICHAGE

DU 22 AVR. 2014

AU 30 JUIN 2014

DUPLICATA



Objet de la délibération

Désignation des représentants de la
Ville au sein de divers organismes
extérieurs

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du
23 avril 2014

La séance est ouverte à 17h10 sous la présidence de Monsieur le Maire assisté des membres du Conseil Municipal.

Étaient présents :

M. Norbert METAIRIE, M. Olivier LE LAMER, Mme Marie-Christine BARO, M. Jean-Paul SOLARO, Mme Emmanuelle WILLIAMSON, M. Laurent TONNERRE, Mme Karine RIGOLE, M. Alain LE BOUDOUIL, Mme Claudine LE GOFF, M. Yann SYZ, Mme Agathe LE GALLIC, M. Tristan DOUARD, Mme Nadyne DURIEZ, Mme Annick LECUYER, M. Hubert LE GALLIC, M. Robert OLLIER, Mme Fatima RIBEIRO FERNANDES, Mme Annie RAYNAUD, Mme Marie-Christine DETRAZ, M. Jean-Paul AUCHER, M. Bruno BLANCHARD, M. Bruno JAOUEN, Mme Nathalie TREHIN, Mme Janick CAURANT, M. Bertrand LE GALL, Mme Laurence CHEVREL, M. Hassan DIBESSE, Mme Gaël LE SAOUT, M. Gwendal ROUILLARD, Mme Frédérique MALLEBRERA, M. Kevin CARNEC, M. Jacques MORIN, M. Jean LE BOT, Mme Liliane PETRE, Mme Marla COLAS, M. Fabrice LOHER, M. Franck GEFFRAY, Mme Noëlle PIRIOU, Mme Joëlle BERGERON, M. Pascal BARON, M. Paul CORNIC.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. Chafik HBILA à M. Jean-Paul SOLARO
Mme Anne de PIERREPONT à Mme Claudine LE GOFF
Mme Gaëlle BOIS à M. Jean LE BOT
Mme Delphine ALEXANDRE à M. Paul CORNIC

Arrivée de M. Kevin CARNEC pendant l'examen de la question n° 4 (Commissions Municipales - Composition).

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES
EXTÉRIEURS**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à la désignation des représentants de la Ville pour siéger au sein des organismes figurant aux tableaux joints en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vu l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Article unique : **DESIGNE** pour représenter la Ville de LORIENT les représentants suivants dans le tableau ci-joint

Délibération adoptée à l'unanimité

VILLE DE LORIENT (Morbihan)

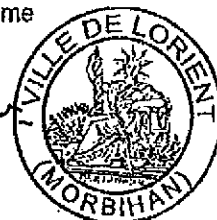
AFFICHAGE

DU 20 AVRIL 2014

AU 30 JUIN 2014

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

METAIRIE Norbert

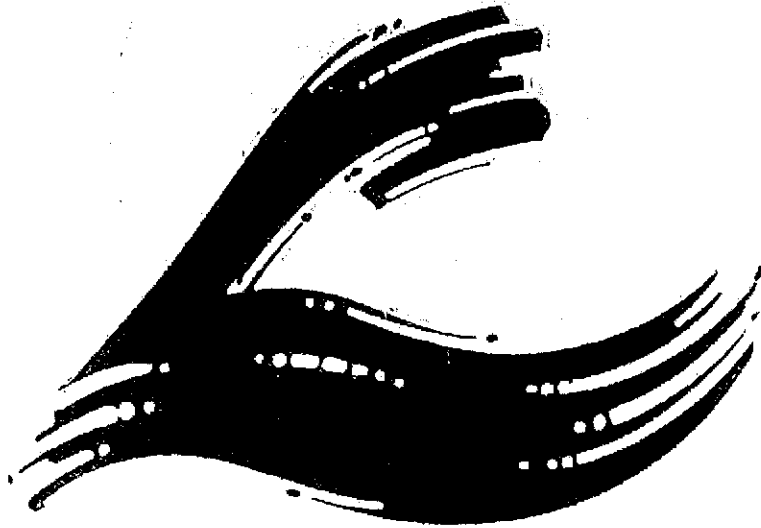


VILLE DE LORIENT (Morbihan)

AFFICHAGE

DU 26 AVR. 2014

AU 30 JUIN 2014



Ville de LORIENT

REPRESENTATION DANS DIVERS ORGANISMES

ARTICLE L 2121-33

SOMMAIRE GENERAL

Conseil Municipal – Composition

page 3

Instances Internes

page 6

- Finances Communales
- Divers

Organismes Extérieurs

page 7

- Divers
- Action Sociale – Santé
- Activités Commerciales et Maritimes
- Culture
- Enseignement – Formation - Restauration
- Environnement – Sécurité
- Finances Communales
- Personnel Communal
- Sports – Loisirs – Enfance
- Urbanisme – Logement – Voirie

VILLE DE LORIENT (morbihan)

AFFICHAGE

DU 26 AVR. 2011

AU 30 JUIN 2011

SPORTS - LOISIRS - ENFANCE

DESIGNATION/OBJET	PERIODICITE DES REUNIONS	MEMBRES DESIGNES
SELLOR Société d'Economie Mixte des Ports de Plaisance et Equipements Publics de Loisirs du Pays de Lorient		Tristan DOUARD



LARMOR-PLAGE le 7 MAI 2014

LE MAIRE DE LARMOR-PLAGE

à

DUPLICATA

M. Thierry FRECHIER
SELLOR
Villa Margaret
56260 LARMOR-PLAGE

VT/NF/2014.331

Objet : Désignation du délégué représentant la commune de Larmor-Plage

Monsieur,

Nous portons à votre connaissance que par délibération du 16 avril 2014, M. Noël DAHIREL est désigné délégué représentant la commune de Larmor-Plage au sein de la SELLOR.

Recevez, Monsieur, l'assurance de toute ma considération.

